

BULLETIN MUNICIPAL SEMESTRIEL

EDITO

Chères Sampzonnaises, Chers Sampzonnais,

Le plus gros chantier communal de ce début d'année 2023 a été l'aménagement en voie partagée de la Route du Rocher.

Depuis plusieurs années, au rythme de nos capacités financières d'investissement, nous avons pu réaliser la modernisation des quartiers traversés par la D161 du Pont de Sampzon à la mairie selon un ordre chronologique cohérent : Enfouissement des réseaux secs (Lignes moyenne et basse tension, téléphone filaire, fibre optique), réfection par le SEBA de la conduite principale d'adduction d'eau potable de la commune et finalement l'aménagement routier. La route est maintenant dotée de nombreux équipements de sécurité ou d'agrément : Passages piétons, espaces partagés aux points les plus fréquentés, signalétique rénovée et complétée, trottoir, espaces verts, entrées des propriétés riveraines goudronnées, eaux pluviales canalisées... Quelques petites finitions restent encore à faire mais ce sera bientôt terminé. Merci de votre patience pendant les travaux.

Ce linéaire constitue maintenant l'agglomération de Sampzon et la vitesse y est limitée à 50 km/heure. L'emprise de la voie est étroite et le stationnement est donc interdit en bordure de chaussée. Un arrêt minute pour 15 mm maximum est matérialisé devant la supérette et la zone bleue le long du camping Le Riviera permet de stationner 2 heures avec le disque réglementaire. Attention, la police intercommunale et la gendarmerie veillent !

Les riverains ont l'obligation de maintenir les clôtures et les haies élaguées, sans débordement sur le domaine public : Les branches sèches doivent être arrasées, les ronces ou les bambous envahissants doivent être régulièrement éliminés, pour la sécurité des piétons côté trottoir en rive sud et pour celle des cyclistes en rive nord. La signalétique routière ne doit pas non plus être masquée par la végétation. Pour les points les plus critiques, les riverains ont été avertis mais des progrès restent à faire. Merci à eux pour leur compréhension.

Les nombreux orages de ce début de saison ont un peu amélioré la donne pour nos rivières et les réserves en eau, mais les spécialistes nous prédisent épisodes de chaleur et sécheresse. Soyons vigilants en économisant l'eau potable et prudents en respectant les obligations légales de débroussaillage autour des habitations et leurs chemins d'accès.

A très bientôt pour le marché estival du mardi matin, pour la deuxième édition des *Jeudis à Sampzon* sur la place de la mairie à 21 heures en juillet-août et notre désormais traditionnel repas républicain du 14 juillet. Bel été à tous.

Votre maire, Yvon Ventalon

N° 7

**JUILLET
2023**

A LIRE

Edito P 1

**Les réalisations et les
brèves municipales P 2**

La sécurité estivale P 5

**Autres réalisations
communales P 8**

**La vie des associations
P 15**

LES REALISATIONS

SIGNATURE DU CONTRAT AMBITION REGION

Signature par le maire du contrat Ambition Région, le 25 mai 2023 à Grospierres.

Il complètera de 121 000 €, le financement communal de la voie partagée réalisée sur la Route du Rocher.



TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA R.D. 161 DU PONT A LA MAIRIE

Avec l'aide de l'Etat, du Département de l'Ardèche et de la Région Rhône-Alpes, La Route du Rocher vient d'être goudronnée du Pont de Sampzon au cimetière sur 1660 ml, dont 1300 ml aménagée en voie partagée jusqu'à la mairie.



La D161, avant travaux





*La route du Rocher après les travaux
d'aménagement entre le pont et la mairie*

Depuis quelques années, la compétence URBANISME a été transférée des communes vers l'échelon intercommunal et les discussions entre les élus intercommunaux vont bon train depuis quelques mois à la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche afin d'élaborer le futur **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I.)**.

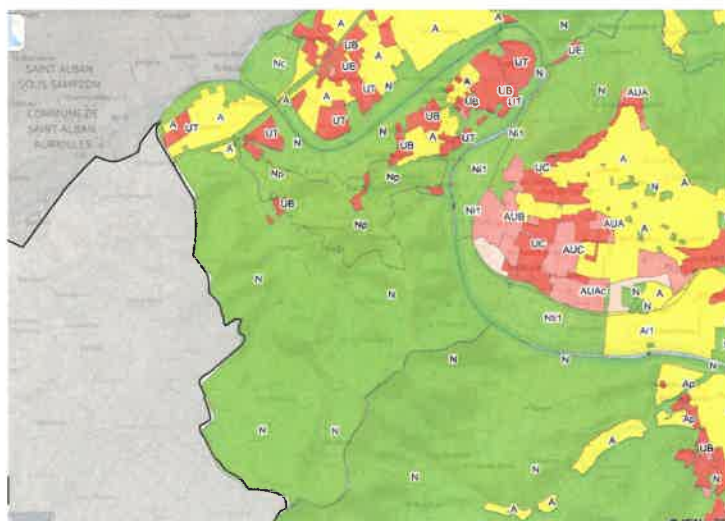
Les choix retenus dans ce document seront déterminant pour l'évolution du secteur des Gorges de l'Ardèche pendant les prochaines décennies.

Après réalisation du diagnostic du territoire par le bureau d'étude PLANED, l'étude concerne maintenant la rédaction du **Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)** Cette étape très importante dans la rédaction du document fait l'objet d'âpres débats, dans un contexte de fortes contraintes liées aux règles édictées par le **Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) de l'Ardèche Méridionale** qui s'applique aux communes de la moitié sud du département et par les règles nationales d'urbanisme qui ont été considérablement contraintes ces dernières années. Le P.A.D.D. fixe notamment les objectifs chiffrés de consommation de l'espace.

Consacrée en 2018 par le Plan Biodiversité, puis en 2020 par la Convention citoyenne sur le climat, la démarche conduite par le gouvernement consiste à réduire au maximum l'extension des villes et villages en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans les zones urbaines. **Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050**. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de **réduire de 50 %** le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers **d'ici 2030** par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020.

Ces règles certes louables dans le contexte actuel de réchauffement climatique mais imposées par une majorité d'élus citadins sont très majoritairement contestées par les élus ruraux qui ne se trouvent souvent pas forcément dans une situation de « grignotage excessif » d'espaces agricoles ou naturels pour leurs villages. Ces nouvelles dispositions valident ainsi pour un avenir proche de nouvelles formes d'habitat beaucoup plus dense en milieu rural, le plus souvent mal acceptées par les habitants. Les élus ruraux réclament une adaptation de la loi qui tarde à venir, pour ne pas contribuer à davantage de tensions immobilières et ne pour pas compromettre l'accession à la propriété des plus jeunes et des personnes à revenu modeste.

Ce contexte général incite à prendre tout le temps nécessaire à la concertation avec les habitants, afin d'aboutir au consensus le plus large possible lors du vote du PADD. Cette étape est déterminante car elle encadrera largement les choix finaux et le zonage propre à chaque commune.



Zonage du P.L.U. applicable pour SAMPZON, jusqu'à validation du PLUI.

Le document complet (La cartographie et les textes) sont consultables sur le site internet communal www.sampzon.fr.

Avec les phénomènes de sécheresse tels que ceux que nous avons connus ces dernières années, le risque incendie est partout. Le mois de juillet 2022 a été le plus sec que nous avons connu depuis plus de 60 ans.

Le débroussaillage est essentiel pour réduire la vulnérabilité des territoires exposés aux feux de forêt. Selon les spécialistes, 80 % des habitations débroussaillées ne subissent aucun dégâts lors des feux.

Les services préfectoraux classent **la commune de Sampzon** dans la **catégorie des communes soumises à un risque très fort de feu de forêt** : Elle présente à la fois un niveau d'inflammabilité fort à très fort et un risque très fort de développement de feux d'intensité élevée.

Il est donc très important et **obligatoire** de maintenir les terrains débroussaillés autour des habitations, de leurs dépendances et de leurs chemins d'accès.

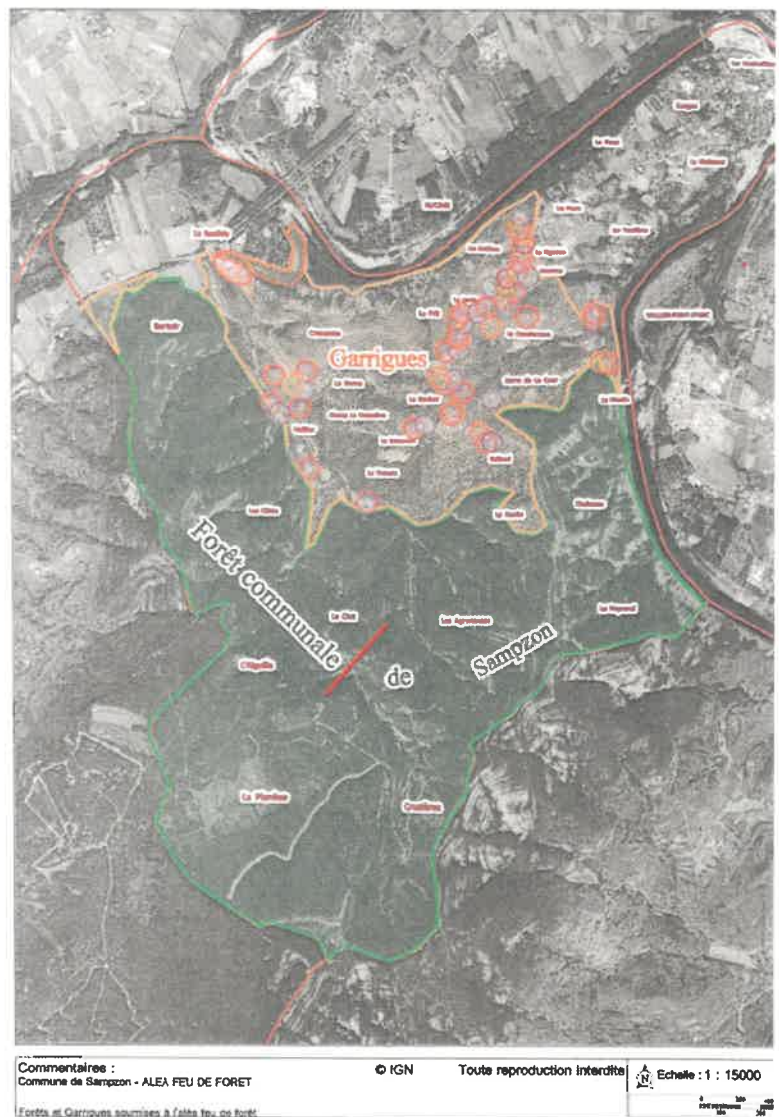
Analyse du risque incendie à SAMPZON

LA CARTOGRAPHIE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE RISQUE FEU DE FORÊT

Sensibilité des communes au risque incendie de forêt

- Moyenne** : commune présentant un niveau d'inflammabilité moyen et un risque moyen à fort développement de feux d'intensité élevée.
- Fort** : commune présentant un niveau d'inflammabilité moyen et un risque très fort de développement de feux d'intensité élevée ou un niveau d'inflammabilité fort et un risque moyen à fort développement de feux d'intensité élevée.
- Très fort** : commune présentant à la fois un niveau d'inflammabilité fort à très fort et un risque très fort de développement de feux d'intensité élevée.

SAMPZON



Du 1er juillet au 30 septembre (cette période peut être élargie en fonction des conditions climatiques ou conjoncturelles), il est interdit à tous par arrêté préfectoral, à l'intérieur et jusqu'à une distance des bois, forêts, reboisements, landes et garrigues :

- De fumer ;
- De porter et d'allumer du feu ;
- D'utiliser des barbecues mobiles fonctionnant par combustion ;
- De faire des feux festifs ou de camp ;
- De jeter des objets en ignition ;
- D'abandonner ou accumuler des matières susceptibles de provoquer un feu.

RAPPEL :

En zone non urbaine, vous devez débroussailler de façon permanente dans un rayon de **50 mètres autour de votre habitation**, même au-delà de votre propriété si votre voisin n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler.

Vous devez également débroussailler sur une largeur de **2 mètres de part et d'autre** des chemins privés desservant votre habitation.

En zone urbaine, vous devez débroussailler la **totalité des terrains** vous appartenant y compris en l'absence de bâtiment ou d'installation.

Un élagage des arbres doit également être réalisé.

En zone urbaine, vous devez débroussailler la totalité de votre propriété même en l'absence de toute construction.

En zone non-urbaine, vous devez débroussailler 50m autour de votre construction et 10 m de part et d'autre du chemin d'accès dès lors que le bien à protéger se situe à moins de 200m de forêts, garrigues, landes et plantations forestières.

En zone non-urbaine



En zone urbaine



Débroussailler, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité

Qualité des eaux de baignade

Chaque année en période estivale, la qualité des eaux de baignade est contrôlée et des prélèvements sont fait tous les 15 jours :

- D'abord préventivement *par la commune*, avec le concours de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTBVA), au site de baignade de Sampzon qui est situé au bout du Chemin des Pibous, entre les campings LE RIVIERA et ALOHA PLAGE. **Ce site est non aménagé et non surveillé.** La baignade est libre, sous l'entière responsabilité et aux risques et périls des usagers ;
- Elle est suivie en parallèle d'un contrôle périodique exécuté *par l'Agence Régionale de Santé (ARS)*.

Dès réception, les résultats officiels d'analyses sont affichés sur le panneau communal d'information situé face à la plage. Ils sont aussi consultables sur le site internet communal www.sampzon.fr, dans la rubrique TOURISME/Qualité de l'eau.

Ce sont les bactéries *Escherichia coli* et les *Entérocoques intestinaux* dont la présence est analysée et quantifiée. Sur ce site de baignade, les résultats sont généralement bons, ce qui nous permet de bénéficier sur une période de 4 ans d'un classement **de l'eau de baignade d'excellente qualité**. Mais

la qualité de l'eau peut néanmoins fluctuer en fonction des circonstances de moment (Temps orageux, montée soudaine des eaux après orage, fortes chaleurs, pollution locale...).

Aussi, en cas de mauvais résultats d'analyse, un arrêté municipal d'interdiction temporaire de la baignade est pris. Il est alors affiché sur le panneau d'information à ALOHA PLAGE et l'interdiction est rappelée sur le site www.sampzon.fr. L'arrêté reste alors en vigueur jusqu'au rétablissement de la situation.



Sécurité des baigneurs

L'Ardèche et le Chassezac entourent notre village ; ces rivières sont capricieuses et nous

avons connu par le passé plusieurs accidents graves de baignade sur certains sites prisés du public.

Ceci doit inciter chacun à la prudence, notamment dans les secteurs d'eau tourbillonnantes, à proximité et sur les barrages hydroélectriques de la commune et en périodes de hautes eaux.

L'arrêté municipal permanent n° ARR0106052019 du 6 mai 2019 interdit la baignade, les jeux, les plongeurs..., sur les ouvrages hydroélectriques de la commune et 50 mètres en amont et en aval.

Un panneau d'interdiction est affiché à proximité du barrage de l'Usine sous Roche et sur un mur de la centrale du Moulin de Sampzon.



BOITE A LIVRES

Parfaitement intégrée à son environnement, la nouvelle boîte à livres fabriquée par Guilhain a trouvé sa place à côté des jeux enfants sur la place de la mairie.

N'hésitez pas à venir y déposer/échanger vos livres et bonne lecture !



CIMETIERE

Reprise de concessions

Une nouvelle opération de reprise de concessions en l'état d'abandon a été réalisée en début d'année. Elle a été confiée à l'entreprise de Pompes Funèbres Combemale de Ruoms. Les reliquaires ont été déposés dans l'ossuaire communal ou dans une concession familiale, selon le souhait de la famille.



Reprise de concessions funéraires en l'état d'abandon

Parking du cimetière

Un terrain vient d'être acquis, à usage de parking pour notre cimetière qui en était dépourvu. Seule un aménagement léger de l'accès est prévu. Les emplacements de stationnement seront laissés en terrain naturel.

La municipalité remercie la famille Perbet d'avoir bien voulu consentir à un échange de parcelles.



La parcelle acquise près du cimetière

PANNEAU D'INFORMATION SUR L'EGLISE ST-MARTIN



Un nouveau panneau d'information du parvis de l'église St-Martin présentant le monument a été installé.

TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE

Divers travaux de rénovation viennent d'être réalisés :

- Isolation des combles ;
- Ravalement des façades ;



Façade de la mairie avant travaux



Travaux de ravalement des façades de la mairie



Après rénovation de la façade

- Branchement au réseau de chaleur de la chaudière collective bois du cœur de village ;
- Sécurisation de l'espace réservé à la citerne gaz.



Branchement de la mairie au réseau de chaleur



Avant travaux de sécurisation de la citerne gaz



Sécurisation de la citerne gaz et ravalement des façades de la mairie

LES JARDINS PARTAGÉS



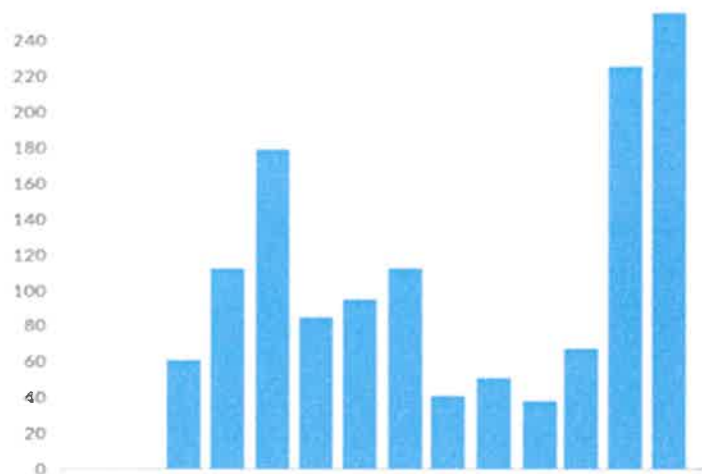
Depuis ce printemps, les jardiniers des *jardins partagés* du quartier du Poux ont bien travaillé. La propriété qui était depuis de nombreuses années en friche s'est complètement transformée.

A côté de l'aire de stationnement des camping-cars, le terrain a été labouré et sur chaque parcelle poussent maintenant de magnifiques jardins, avec des fraises, tomates, salades et fleurs variées.



BILAN APRES UN AN DE FONCTIONNEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS

Nombre de nuits par mois



Statistiques et fréquentation

de l'aire camping-cars de SAMPZON au 1^{ER} juin 2023

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS ET DE LA VOIRIE



Travaux de maintenance de l'empierrement du parking de l'église



Entretien des espaces vers autour de l'église

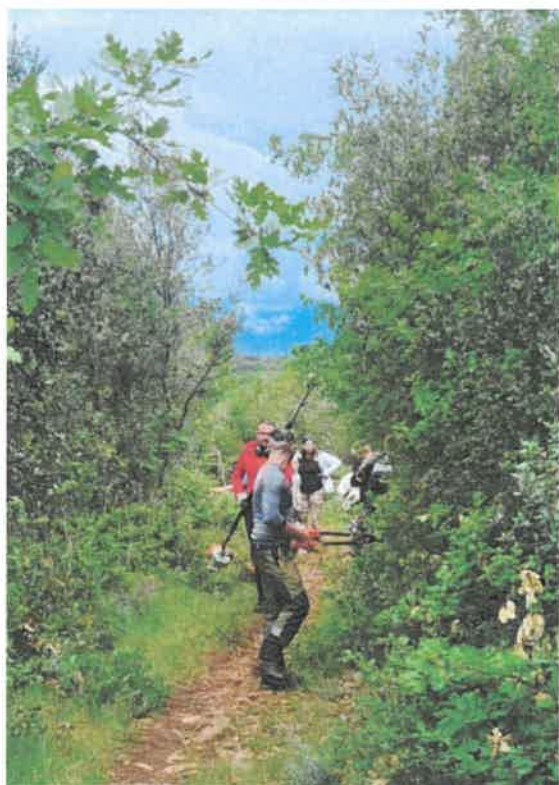


Réfection de l'empierrement du Chemin du Moulin endommagé lors des orages

LES ASSOCIATIONS

ACCA

Pour les membres de l'Association Communale de Chasse Agrée, c'est la période des « corvées annuelles » au cours desquelles les bénévoles se réunissent et prennent en charge l'élagage des chemins et des « drailles » (Les sentiers) en forêt. Ces journées de travail ont également été l'occasion de créer deux nouveaux points d'eau pour la faune sauvage .



Le samedi 3 juin a eu lieu notre assemblée générale annuelle dans la salle polyvalente, suivie d'un repas convivial qui a réuni une soixantaine de convives qui ont pu déguster une excellente paëlla.

Le président de l'ACCA, Rémi VENTALON

GYM A SAMPZON

Les cours sont terminés, un bel été à toutes et à tous !
Reprise des cours en septembre avec Manou et Laurence,
Bonnes vacances

Le Président, Alain SUREL



Assemblée générale du 15 juin 2023

COMITE DES FETES



Bal disco samedi 20 mai 2023

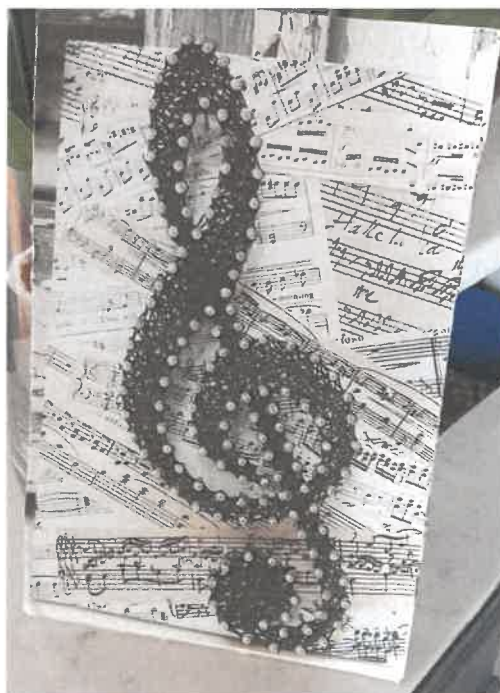
Le Comité Des Fêtes a déjà organisé cette année 2 bals disco, 1 vide grenier et ce n'est pas fini !! L'exposition Fossiles et Minéraux aura lieu les 28,29 et 30 juillet dans la salle polyvalente.

Merci à toute l'équipe pour son dynamisme !

Nous vous souhaitons de belles vacances et un bel été !

Le Président, Alain S

ART ET DECO



Les vacances approchent. On range tout le matériel et on se retrouve en septembre pour de nouvelles créations.

Bonnes vacances à toutes et à tous, **La Présidente, Patricia FABRE et son équipe**

ENSEMBLE SOLIDAIRE



L'association UNRPA de Sampzon vient d'achever son premier semestre : plusieurs animations et sorties ont été réalisées et ont connues un grand succès !

C'est avec un certain enthousiasme que de futurs projets sont envisagés : sortie bouillabaisse, animation commerciale et repas.

Nous souhaitons à tous nos dynamiques adhérents de passer un excellent été et nous leur donnons rendez-vous en septembre

Le Président, Christian Ponçon

Lors de l'assemblée générale, en avril, un nouveau bureau s'est constitué :

Présidente : Roselyne Talagrand

Vice-Présidente : Sylvie Kéraudren

Secrétaire : Patricia Sévenier

Trésorière : Mylène Chotin

Trésorière adjointe : Eveline Mathieu

Les membres du conseil d'administration : Sylvestre Duchemane, Guy Gilson, Bruno Kéraudren, Viviane Nogier.

Joël Brunet a démissionné, lors de la réunion du bureau du 01 mai.

Un remerciement tout particulier aux membres actifs du bureau et du conseil d'administration pour leur dynamisme, leur efficacité et leur compétence.

Bienvenue aux nouveaux membres du bureau ainsi qu'aux nouveaux adhérents, qui nous font l'amitié de nous rejoindre.

Quelques dates à retenir :

-dimanche 24 septembre : pétanque/ moules frites, place devant la mairie à Sampzon, repas préparé par le Bistrot du Rocher. Journée réservée aux adhérents.

-en octobre soirée au CAB 07 à la plaine des Mazes. Soirée cabaret, des précisions sur les modalités de réservation et sur la date seront communiqués ultérieurement.

-Samedi 25 novembre, soirée mexicaine, à partir de 19h30.

-Dimanche 21 janvier, galette des rois et concert Colette Vigne.

Au plaisir de vous rencontrer dans l'une des propositions. Ambiance assurée !

Roselyne TALAGRAND, Présidente



Soirée Créole du 18 mars. Tout était réuni pour une excellente soirée : DJ parfait, nous avons bien zouké ! Repas excellent, de quoi réveiller nos papilles ! Décoration au top !

SAMPZON, ENTRE ROCHES ET RIVIERES



Après un peu plus d'un an de travaux, et grâce à la bonne volonté de toutes les personnes qui ont participé à sa rénovation, nous sommes heureux et fiers de vous annoncer que le Four des Euses est de nouveau vivant !

La toiture est terminée et étanche, les murs ont été rejointoyés... Ce fut une belle aventure !

La première flambée s'est déroulée le 26 mars dernier. Ensuite, le 16 avril, progressivement, le four a été allumé puis monté en température, et les premiers pains ont pu y être cuits, les

premiers depuis... de nombreuses décennies !

Le four devra maintenant être entretenu, afin qu'il ne dépérisse plus jamais. Et peut-être accueillera-t-il prochainement l'une ou l'autre manifestation de nos associations ?



Maintenant nous allons pouvoir nous attaquer aux fontaines du Belou et du Bourboule, au Puits Communal, et à bien d'autres projets !

Prochain rendez-vous : les journées du patrimoine, qui auront lieu les 16 et 17 septembre. Notez bien cette date !

Le programme sera diffusé prochainement.

Pour les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre ou obtenir davantage d'informations, vous pouvez nous contacter par email à l'adresse suivante : sampzon.entrerochesetrivieres@gmail.com

Encore un grand merci à tous nos bénévoles, nos adhérents et nos sympathisants !

A bientôt,

L'association "Sampzon, entre Roches et Rivières"





LES JEUDIS À SAMPZON

2ème édition

Concerts, contes et spectacles **GRATUITS** tous les jeudis soirs à 21h
en juillet et août sur la place du village

Juillet

06/07/23 - La Scène sur Cèze

Spectacle de théâtre «la vie est une comédie»

20/07/23 - Duo Summer Dream

Variété pop/rock française et internationale

13/07/23 - Dusty Guns

Groupe rock

27/07/23 - Joselo Gonzalez

Musique latino-américaine

Août

03/08/23 - Francky Solo

Répertoire international des années 70 à nos jours

17/08/23 - Lady Soul Project

Groupe blues/soul

31/08/23 - Smileys

Groupe pop/rock

10/08/23 - So Ladies

Cabaret moderne

24/08/23 - Éric Derrien et Flow

Contes, chansons, slams et poésie

Avec la participation de :



Mairie

La mairie vous accueille le lundi et mardi matin de 9h à 12h
Le vendredi après -midi de 13h30 à 16h30

Tel 04.75.39.62.71

Mail : contact@sampzon.fr / Retrouvez toutes les informations sur www.sampzon.fr